

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le seize Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 9 Octobre 2014.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte et GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann et PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. VIGNÉ Frédéric.

**EXCUSES** : M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à M. GUIET Stéphane*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*) et Mme VIGNÉ Sandra (*pouvoir à M. VIGNÉ Frédéric*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : MM. VIGNÉ Frédéric et COLIN Arnaud.

**OBJET** : *Tarifs du camping municipal du Château – 2015.*

N° 2014 / 10 / 12

*Vu l'avis du Conseil interne du 2 Octobre 2014,*

*S'agissant d'un camping 2 étoiles, le Conseil Municipal fixe comme suit le tarif journalier TTC des droits de stationnement :*

- *Emplacement* 2,80 €
- *Campeur* 2,80 €
- *Véhicule* 2,80 €
- *Enfants de moins de 7 ans* 1,20 €
- *Branchement électrique* 3,30 €
- *Chien / chat* 1,00 €
- *Garage mort* 3,80 €
- *Forfait (emplacement, véhicule, 2 adultes)* 11,20 €
- *Formule « stop accueil camping car »* 9,00 €

*Cette mesure prend effet à compter du 1er Janvier 2015.*

*Il est rappelé que depuis 2004, les déclarations fiscales afférentes à l'exploitation du camping ne sont plus à effectuer car l'exploitation bénéficie pour le moment d'une franchise de base pour l'assujettissement à la T.V.A.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 20 Octobre 2014,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20141016-CM-2014-10-12-  
DE  
Date de télétransmission : 21/10/2014  
Date de réception préfecture : 21/10/2014